

Décision

Générale

colonial

Décision n° 26 12 janvier 1950

n° 26 12

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 janvier 1950

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1950

Date du numéro

31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1SS4

Vu l'arrêté n° 1954 du 16 octobre 1947 relatif à 3a rémunération des travailleurs autochtones de la Côte française des Somalis

Vu la décision n° 1317 du 22 décembre 1949 engageant Omar Agha en qualité de boy à l'Hôtel du Gouvernement

Sur proposition de M. le chef du cabinet civil,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le salaire d'Omar Agah, boy à l'Hôtel du Gouvernement, est porté de 2.000 francs à 3.000 francs (trois mille francs) par mois pour compter du 9 janvier 1950.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.